

DÉPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES
CANTON DE VERSAILLES-2

Délibération n° 2019-09-25/22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq septembre à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la ville de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le dix-huit septembre deux mil dix-neuf, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de M. Pascal Thévenot, Maire de Vélizy-Villacoublay.

Nombre de conseillers en exercice : 35

Présents :

M. Pascal Thévenot, Mme Magali Lamir, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Frédéric Hucheloup, M. Bruno Drevon, M. Olivier Poneau, M. Franck Thiebaut, Mme Catherine Despierre, M. Pierre Testu, M. Damien Metzlé, Mme Chantal Lacauste, Mme Michèle Menez, Mme Odile Novel, Mme Valérie Sidot-Courtois à partir du vote de la délibération n° 2019-09-25/05, M. Marouen Touibi, M. Alexandre Richefort, M. Mickaël Auscher, Mme Johanne Ledanseur, M. Didier Blanchard, M. Jean-Charles Orsini, M. Pierre-François Brisabois, M. Amroze Adjuward, M. François Daviau.

Ont donné procuration :

Mme Régine Belon à Mme Michèle Menez, Mme Dominique Gaulupeau à Mme Chantal Lacauste, Mme Dominique Busigny à Mme Odile Novel, Mme Nathalie Normand à M. Frédéric Hucheloup, Mme Anne Herbert-Bertonnier à M. Olivier Poneau, Mme Valérie Sidot-Courtois à M. Mickaël Auscher jusqu'au vote de la délibération n° 2019-09-25/04, M. Bruno Larbaneix à M. Franck Thiebaut, M. Omid Bayani à Mme Catherine Despierre, M. Stéphane Lambert à M. Bruno Drevon, Mme Véronique Michaut à M. Didier Blanchard.

Absents non représentés :

M. Olivier Poneau pour le débat et le vote de la délibération n° 2019-09-25/10, M. Jean-Paul Élédou, Mme Nathalie Lorient.

Secrétaire de Séance :

Madame Johanne Ledanseur.

Objet : révision du Règlement Local de Publicité - Débat sur les orientations générales.

Pour toute correspondance :

M. le Maire | Mairie | 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 58 50 40

Courriel : relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29,

VU le Code de l'Environnement et notamment ses articles L 581-14 et suivants et R 581-72 et suivants,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 151-1 et suivants et L 153-1 et suivants,

VU sa délibération en date du 26 juin 2019 prescrivant la révision du Règlement Local de Publicité (RLP) et définissant les objectifs et les modalités de la concertation,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par les commissions Ressources, Aménagement urbain et Solidarités-Qualité de vie, réunies en séance le 16 septembre 2019,

CONSIDÉRANT qu'afin de répondre aux objectifs définis dans le cadre de la révision du Règlement Local de Publicité (RLP), les orientations suivantes ont été définies :

- **Orientation 1** : réduire l'implantation des dispositifs publicitaires scellés au sol ou installés directement sur le sol (publicités, préenseignes et enseignes) qui peuvent avoir un impact important sur le paysage de la commune ;
- **Orientation 2** : restreindre la réglementation applicable aux publicités sur mur ou clôture ;
- **Orientation 3** : encadrer l'implantation de dispositifs numériques (publicités, préenseignes et enseignes) ;
- **Orientation 4** : renforcer la plage d'extinction nocturne des dispositifs lumineux ;
- **Orientation 5** : restreindre la réglementation applicable aux enseignes perpendiculaires ;
- **Orientation 6** : accompagner l'implantation des enseignes temporaires ;
- **Orientation 7** : conforter les règles applicables à la publicité supportée par le mobilier urbain pour maintenir la qualité des paysages ;
- **Orientation 8** : conserver l'interdiction relative de publicité à l'intérieur des sites naturels inscrits et du périmètre délimité des abords du Domaine national de Versailles et du Trianon.

ENTENDU l'exposé de Monsieur Frédéric Hucheloup, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

PREND ACTE de la présentation et de la tenue du débat en séance sur les orientations générales du Règlement Local de Publicité, en application des dispositions combinées des articles L. 581-14-1 du Code de l'Environnement et L. 153-12 du Code de l'Urbanisme.

Fait et délibéré en séance le 25 septembre 2019.

En vertu de l'article L.2131-1 du C.G.C.T.
le Maire de Vélizy-Villacoublay atteste
que le présent document est exécutoire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20190925-DEL_19_09_25_22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2019
Affichage : 27/09/2019

Pour le Maire, par délégation,
Florence Catherine
Directrice de l'Administration générale



Pascal Thévenot
Maire

Résumé de l'acte

078-217806405-20190925-DEL_19_09_25_22-DE

Numéro de l'acte : DEL_19_09_25_22
Date de décision : mercredi 25 septembre 2019
Nature de l'acte : DE
Objet : Révision du Règlement Local de Publicité - Débat sur les orientations générales.
Classification : 2.1 - Documents d urbanisme
Rédacteur : Nathalie SUET
AR reçu le : 27/09/2019
Numéro AR : 078-217806405-20190925-DEL_19_09_25_22-DE
Document principal : 99_SE-22 - débat orientations RLP.pdf

Historique :

| | | |
|----------------|--------------------------|--------------------|
| 27/09/19 11:04 | Reçu | Laetitia AJMARETTI |
| 27/09/19 11:05 | En cours de transmission | |
| 27/09/19 11:06 | Transmis en Préfecture | |
| 27/09/19 11:09 | Accusé de réception reçu | |
| 27/09/19 14:26 | Accusé de réception reçu | Laetitia AJMARETTI |